

225C1363  
FR0004038263-FS0661

8 août 2025

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT,  
LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**PARROT**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 août 2025, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75356 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 4 août 2025, indirectement par l'intermédiaire de Bpifrance Participations<sup>1</sup> qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société PARROT et détenir, indirectement, 1 544 188 actions PARROT représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et des droits de vote de cette société<sup>2</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions et droits de vote</b>	<b>% capital et droits de vote</b>
CDC (à titre direct)	0	0
Bpifrance Participations SA <sup>1</sup>	1 544 188	4,99
<b>Total CDC</b>	<b>1 544 188</b>	<b>4,99</b>

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société PARROT et d'une cession d'actions PARROT sur le marché.

À cette occasion, la société Bpifrance Participations SA<sup>1</sup> a déclaré avoir franchi en baisse les mêmes seuils.

<sup>1</sup> Contrôlée par Bpifrance SA (anciennement Bpifrance Financement), elle-même contrôlée conjointement à 49,2% par la CDC et à 49,2% par l'EPIC Bpifrance.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 30 940 345 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.